



Municipalité

Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 8 mars 2024

N/réf. : mah

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 7 mars 2024, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR23.32PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 600'000.- pour mettre en conformité la protection cathodique de la conduite d'approvisionnement en gaz de Grandson et de la conduite d'approvisionnement en eau du Montélaz, ainsi que pour procéder à un examen approfondi de l'ensemble des infrastructures
- **PR23.33PR** concernant une demande d'un crédit de CHF 460'000.- pour la mise en place d'un système de surveillance en temps réel de la qualité de l'énergie électrique et des anomalies sur le réseau basse tension
- **PR23.35PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 440'000.- pour l'analyse de variantes énergétiques d'approvisionnement des futurs bâtiments à réaliser dans le périmètre des différents plans d'affectation, le suivi et la mise à jour du Plan directeur des énergies, ainsi que des mesures de mise en œuvre, de suivi et de pilotage de la politique énergétique yverdonnoise pour les années 2024-2027
- **PR23.36PR** concernant une demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 11'000'000.-, correspondant à une participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à hauteur de 20% du capital de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA), dans le cadre de la recapitalisation à venir de celle-ci
- **PR24.01PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'100'000.- pour le renouvellement des compteurs d'eau, gaz et électricité, ainsi que les petites extensions des réseaux pour les années 2024, 2025 et 2026
- **PR24.02PR** concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 4'395'225.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville, de CHF 303'850.- pour le renouvellement des chaussées, de CHF 934'670.- pour les travaux liés à l'évacuation des eaux et de CHF 200'000.- pour les mesures et études de mobilité liés au renouvellement des réseaux pour l'année 2024.

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 8 au 18 mars 2024